

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

25 AVRIL 2022

PROJET DE DÉCRET¹

DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DU 17
MAI 2008 ENTRE LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE ET LE GOUVERNEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE DANS LE DOMAINE DU CINÉMA, TEL
QUE MODIFIÉ LE 24 AVRIL 2019 PAR PROTOCOLE

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DES
RELATIONS INTERNATIONALES, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES
COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

PAR MME SABINE LARUELLE

¹ Voir doc. 367 (2021-2022) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Votes et confiance	3
---	--------------------------	---

Mesdames et Messieurs,

Votre commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement a examiné conjointement, au cours de sa réunion du 25 avril 2022, le projet de décret de la Communauté française portant assentiment à l'Accord du 17 mai 2008 entre le Conseil fédéral Suisse et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique dans le domaine du cinéma, tel que modifié le 24 avril 2019 par Protocole (doc. 367 (2021-2022) n° 1) ainsi que le projet de décret de la Communauté française portant assentiment à l'accord cinématographique du 16 mai 2004 entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement de la République française, tel que modifié le 29 décembre 2020 par échange de lettres (doc. 366 (2021-2022) n° 1).²

L'intégralité des discussions afférentes à ces projets de décret est consultable dans le document numéroté Doc. 366 (2021-2022) n°2.

1 Votes et confiance

L'ensemble du projet de décret de la Communauté française portant assentiment à l'Accord du 17 mai 2008 entre le Conseil fédéral Suisse et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique dans le domaine du cinéma, tel que modifié le 24 avril 2019 par Protocole est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Les membres de la commission ont fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

² Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Kerckhofs (président)
- M. Di Mattia (en remplacement de M. Ouriaghli), M. Lomba, M. Luperto
- M. Bellot, Mme Cassart-Mailleux, Mme Cortisse (en remplacement de Mme de Coster-Bauchau), Mme Laruelle
- M. Daele, M. Segers (en remplacement de Mme Ryckmans)
- M. Matagne

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Agache, membre du Parlement
- M. Jeholet, ministre-président
- M. Schmetz, conseiller du ministre-président Jeholet
- M. Chinkhoyev, collaborateur du groupe PS
- Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
- Mme de Lhonneux, collaboratrice du groupe Les Engagés

La rapporteuse,

Mme Sabine Laruelle

Le président,

M. Jean-Pierre Kerckhofs